



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 17 MARS 2015**

**Présents :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY (du point 1.1 au point 1.4), M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

**Pouvoirs** : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO (du point 1.5 au point 3.1).

**Absents excusés** : M. Michel TATIN, M. Jean ROCHE (ne prend pas part au vote pour les points 1.5, 1.6, 1.7, 1.8)

**Secrétaire de séance** : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 février 2015 est adopté à l'UNANIMITE.

Avant de débiter la séance, une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Xavier DESCHAMPS.

**1 – Finances – Marchés Publics**

**1.1 Adoption du Compte de Gestion 2014 du budget principal**

**Vote favorable à l'unanimité** pour approuver le compte de gestion 2014 du budget principal et donner quitus à Monsieur le trésorier.

<b>ANNEE 2014</b>	<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2013</b>	<b>Part affectée à l'investissement exercice 2014</b>	<b>Résultat de l'exercice 2014</b>	<b>Résultat de clôture 2014</b>
Investissement	1 156 336,90	0,00	-1 433 252,67	-276 915,77
Fonctionnement	738 124,64	738 124,64	293 095,93	293 095,93
<b>TOTAL</b>	<b>1 894 461,54</b>	<b>738 124,64</b>	<b>-1 140 156,74</b>	<b>16 180,16</b>

**1.2 Adoption du Compte de Gestion 2014 du budget annexe SPANC**

**Vote favorable à l'unanimité** pour approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe SPANC et donner quitus à Monsieur le trésorier.

ANNEE 2014	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	5 817,51	0,00	1 326,00	7 143,51
Fonctionnement	63 313,72	0,00	-33 436,79	29 876,93
<b>TOTAL</b>	<b>69 131,23</b>	<b>0,00</b>	<b>-32 110,79</b>	<b>37 020,44</b>

### 1.3 Adoption du Compte de Gestion 2014 du budget annexe CHAVANNERIE II

**Vote favorable à l'unanimité** pour approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe Chavannerie II et donner quitus à Monsieur le trésorier.

ANNEE 2014	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	55 009,80	0,00	-21 019,56	33 990,24
Fonctionnement	1 291,98	0,00	-30 689,87	-29 397,89
<b>TOTAL</b>	<b>56 301,78</b>	<b>0,00</b>	<b>-51 709,43</b>	<b>4 592,35</b>

### 1.4 Adoption du Compte de Gestion 2014 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICE

**Vote favorable à l'unanimité** pour approuver le compte de gestion 2014 du budget annexe Prestations de service et donner quitus à Monsieur le trésorier.

ANNEE 2014	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	100,47	0,00	0,00	100,47
<b>TOTAL</b>	<b>100,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100,47</b>

### 1.5 Adoption du Compte administratif 2014 du budget principal

**Vote favorable à l'unanimité** (le Président ne participant pas au vote) pour adopter :

- La section de fonctionnement qui fait ressortir un excédent de 293 095,93 €
- La section d'investissement qui fait ressortir un déficit de 1433 252,67 €
- **Les restes à réaliser 2014 sont les suivants :**
  - Dépenses d'investissement : 328 094,19 €
  - Recettes d'investissement : 677 237,87 €

### 1.6 Adoption du Compte administratif 2014 du budget annexe SPANC

**Vote favorable à l'unanimité** (le Président ne participant pas au vote) pour adopter :

- La section de fonctionnement qui fait ressortir un déficit de 33 436,79 €
- La section d'investissement qui fait ressortir un excédent de 1 326 €
- **Les restes à réaliser 2014 sont les suivants :**
  - Dépenses d'investissement : 510,00 €
  - Recettes d'investissement : 0,00 €

### 1.7 Adoption du Compte administratif 2014 du budget annexe ZAE CHAVANNERIE II

**Vote favorable à l'unanimité** (le Président ne participant pas au vote) pour adopter :

- La section de fonctionnement qui fait ressortir un déficit de 30 689,87 €
- La section d'investissement qui fait ressortir un déficit de 21 019,56 €

### 1.8 Adoption du Compte administratif 2014 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICE

**Vote favorable à l'unanimité** (le Président ne participant pas au vote) pour adopter :

- La section de fonctionnement : résultat de l'exercice 0 €
- La section d'investissement : résultat de l'exercice 0 €

### 1.9 Affectation du résultat 2014 du budget principal

**Vote favorable à l'unanimité** pour affecter les résultats de clôture 2014 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **293 095,93 €**  
Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté ».
- Le déficit d'investissement de **276 915,77 €** est repris au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

### 1.10 Affectation du résultat 2014 du budget annexe SPANC

**Vote favorable à l'unanimité** pour affecter les résultats de clôture 2014 du budget du SPANC comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **29 876,93 €**  
Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de **7 143,51 €** est capitalisé au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

### 1.11 Affectation du résultat 2014 du budget annexe CHAVANNERIE II

**Vote favorable à l'unanimité** pour affecter les résultats de clôture 2014 du budget de la Chavannerie II comme suit :

- Section de fonctionnement : déficit de **29 397,89 €**  
Repris au compte 002 de la section de fonctionnement dépense « résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de **33 990,24 €** est capitalisé au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

### 1.12 Affectation du résultat 2014 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICE

**Vote favorable à l'unanimité** pour affecter les résultats de clôture 2014 du budget prestations de service comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **100,47 €**  
Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- Le résultat de la section d'investissement étant égal à **0 €**, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation.

### 1.13 Vote des taux de fiscalité 2015

**Vote favorable à l'unanimité** pour adopter les taux suivants :

<b>TAXES</b>	<b>RAPPEL TAUX 2014</b>	<b>TAUX 2015</b>
TAXE HABITATION	7,02%	7,62
TAXE FONCIERE BATIE	0,80%	1,28
TAXE FONCIERE NON BATIE	3,05%	3,31
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	24,18%	25,47

### 1.14 Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015 pour les communes du SMIRTOM de Beaugency

**Vote favorable à l'unanimité** pour fixer les taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) comme suit, pour les communes d'Ardon et de Ligny le Ribault :

	<b>Bases 2015</b>	<b>Taux proposés pour 2015</b>	<b>Produits attendus</b>	<b>Rappel du taux 2014</b>
ARDON	1 149 945 €	12%	137 993,40 €	12%
LIGNY LE RIBAUT	1 011 924 €	12%	121 430,88 €	12%
<b>TOTAL</b>			<b>259 424,28 €</b>	

1.15 Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015 pour les communes du SMICTOM de Sologne  
**Vote favorable à l'unanimité** pour fixer les taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit, pour les communes de la Ferté Saint Aubin, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette et Sennely.

	<b>Bases 2015</b>	<b>Taux proposés pour 2015</b>	<b>Produits attendus</b>	<b>Rappel du taux 2014</b>
LA FERTE SAINT-AUBIN	5 530 592 €	12,80%	707 915,78 €	12,80%
MARCILLY-EN-VILLETTE	1 495 010 €	12,80%	191 361,28 €	12,80%
MENESTRAU-EN-VILLETTE	1 087 524 €	12,80%	139 203,07 €	12,80%
SENNELY	534 199 €	12,80%	68 377,47 €	12,80%
<b>TOTAL</b>			<b>1 106 857,60 €</b>	

1.16 Vote du BP 2015 du budget principal

**Vote favorable à l'unanimité** pour adopter :

- les différents chapitres de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2015 de la communauté de communes. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **7 758 722,41 €**.

- les différents chapitres de la section d'investissement du Budget Primitif 2015 de la communauté de communes. La section d'investissement s'équilibre à la somme de **1 433 406,88 €**.

1.17 Vote du BP 2015 du budget annexe SPANC

**Vote favorable à l'unanimité** pour adopter :

- les différents chapitres de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2015 du SPANC. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **76 336,48 €**.

- les différents chapitres de la section d'investissement du Budget Primitif 2015 du SPANC. La section d'investissement s'équilibre à la somme de **30 762,20 €**.

1.18 Vote du BP 2015 du budget annexe ZAE CHAVANNERIE II

**Vote favorable à l'unanimité** pour adopter :

- les différents chapitres de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2015 de la Chavannerie II. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **565 148,27 €**.

- les différents chapitres de la section d'investissement du Budget Primitif 2015 de la Chavannerie II. La section d'investissement s'équilibre à la somme de **513 740,62 €**.

1.19 Vote du BP 2015 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICE

**Vote favorable à l'unanimité** pour adopter les différents chapitres de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2015 prestations de service.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **100,47 €**. Aucun crédit n'est porté sur la section d'investissement qui s'équilibre à **0 €**

1.20 Versement de subventions à des associations

**Vote favorable à l'unanimité** pour verser une subvention de fonctionnement aux différentes associations ou établissements :

Aide à domicile	21 500,00 €
Soins à domicile	4 000,00 €
FSE du collège	1 800,00 €
Associations du collège	6 400,00 €
Collège Pré des Rois	10 000,00 €
UNSS	1 800,00 €
CLIC	4 100,00 €
OTSI	71 726,00 €
Les Petits Loups	45 790,00 € (dont 1790 € à titre exceptionnel)
Missions Locales	9 563,40 €
ESC Natation	5 600,00 €
Amicale du Personnel	6 405,00 €
Jardin et vie	250,00 €

1.21 Convention de partenariat financier avec « Les Petits Loups »

**Vote favorable à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier 2015 avec « Les Petits Loups ».

1.22 Convention de partenariat financier avec le CILS

**Vote favorable à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier 2015 avec le CILS.

**2 – Economie**

2.1 CHAVANNERIE II – Cession d'un terrain à la SCI CHEMIN DE MERIGNAN

**Vote favorable à l'unanimité** pour vendre à la SCI CHEMIN DE MERIGNAN la parcelle de terrain cadastrée AV 82 correspondant aux lots 1 et 8 du parti d'aménager de la zone Chavannerie II pour un ensemble foncier de 7 600 m<sup>2</sup> au prix de 12 € le m<sup>2</sup> soit une vente de 91 200 € HT.

**3 - Questions diverses**

**POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR**

3.1 Assurance statutaire – Mandat donné au CDG 45 pour lancer la consultation

**Vote favorable à l'unanimité** pour décider de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

La Ferté Saint-Aubin, le 18 mars 2015

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

